



Extrait du site Terre-en-vue

<https://terre-en-vue.be/presentation/la-cooperative/article/puis-je-dedier-mes-parts-a-un>

# Puis-je dédier mes parts à un projet précis / une ferme en particulier ?

- Terre-en-vue - La Coopérative -

Date de mise en ligne : jeudi 22 mai 2014

---

Copyright © Terre-en-vue - Tous droits réservés

---

## Puis-je dédier mes parts à un projet précis / une ferme en particulier ?

---

Oui, vous pouvez dédier vos parts à un projet précis, que vous indiquerez dans le formulaire de souscription de parts. Vous ferez alors partie du groupe local de ce projet et serez tenu au courant des activités liées à ce projet.

Si le projet n'est finalement pas réalisé, vous serez prévenu et vous pourrez choisir, soit de récupérer vos parts, soit de les dédier à un autre projet.

Vous pouvez aussi prendre des parts **solidaires** de tous les projets. Ces parts, qui représentent actuellement la moitié du capital social de la coopérative, vont dans un "pot commun" et sont indispensables parce qu'elles permettent à Terre-en-vue d'être très réactive pour saisir des opportunités urgentes et aussi de préfinancer les acquisitions des projets en laissant le temps nécessaire aux groupes locaux de réunir 100% du prix d'achat en épargne locale.

Pour choisir un projet, [consultez la liste des projets](#).